

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 61

présenté par

Mme Louwagie, Mme Marianne Dubois, Mme Le Callennec, M. Tardy, M. Decool, M. Abad, M. Fasquelle, M. Robinet, Mme Dalloz, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Fort, M. Douillet, M. Meslot, Mme Poletti, M. Perrut, M. Couve, M. Luca, Mme Boyer, M. Breton, M. Straumann, M. Le Fur, M. Mathis, M. Lurton, M. Audibert Troin et M. Darmanin

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 45 par la phrase suivante :

« Un bilan de compétence est proposé au jeune entrant dans l'entreprise ainsi qu'au salarié senior. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un double bilan de compétence pour le binôme « jeune-senior » permettra au premier de renforcer son arrivée dans l'entreprise et connaître ainsi ses points forts et ses points faibles.

Concernant le senior, cela lui permettra également de valoriser la richesse de son expérience et la solidité de ses compétences.

Il s'agira au final d'une approche pragmatique pour l'entreprise.